

M. DC. XVII.

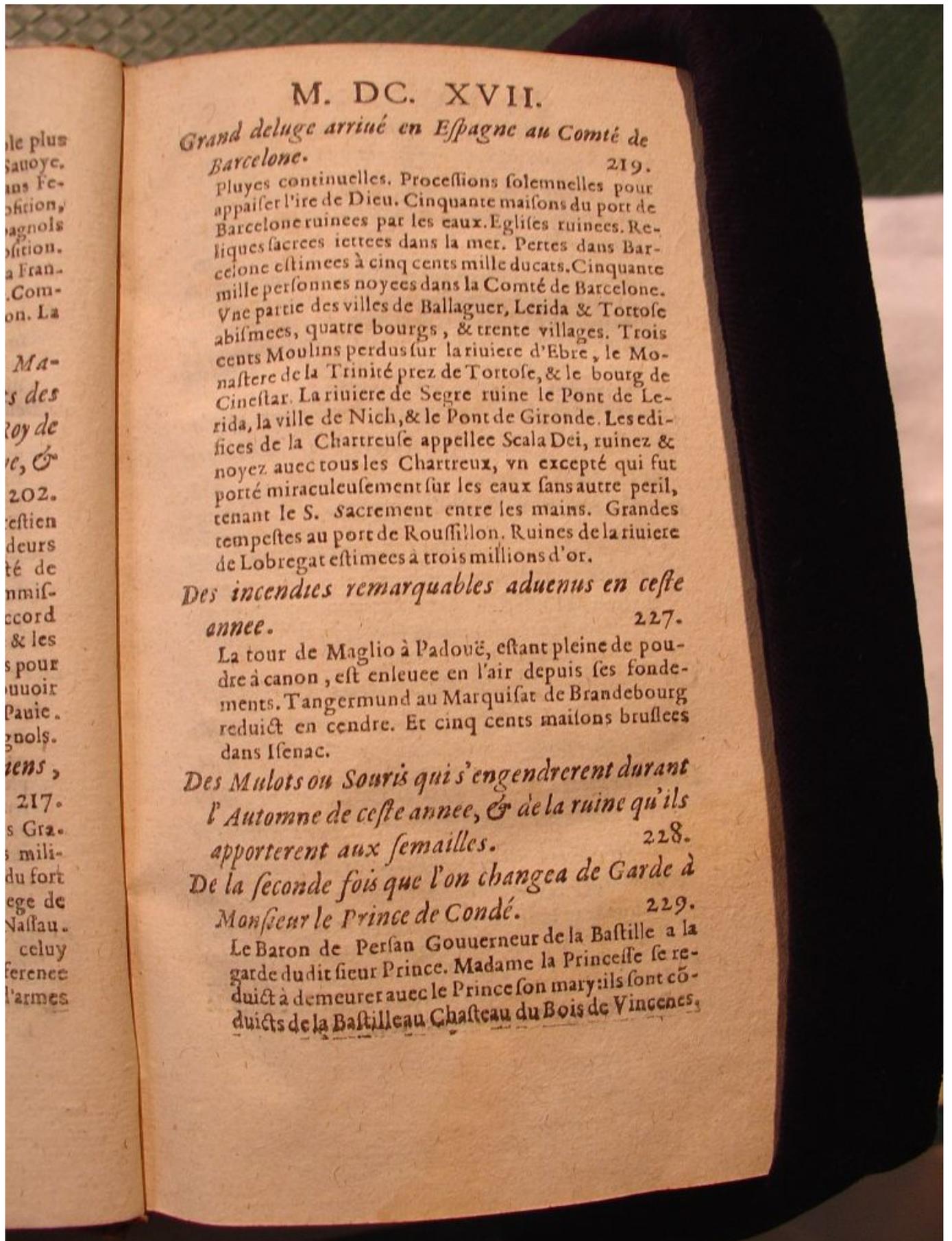
d'enlener les quartiers de l'armée Espagnole plus proches d'Ast. Estat de l'armée du Duc de Savoie. Neuf compagnies de Trentains assiegez dans Felizan, pris de force. Refrancor rendu à composition, & Quatorzeci. La retraicte des Valons & Espagnols logez a Corniento. Non assiegé, rendu à cōposition. Espagnols, Trentains & Valons renuoyez par la Franche-conté aux pays subjects au Roy d'Espagne. Composition pour les Suisses qui estoient dans Non. La Rocque abandonnee des Espagnols.

*Ce qui s'est imprimé des Traictez faitz à Madrid & à Paris pour accorder les differents des Venitiens avec l'Archiduc Ferdinand Roy de Boheme, & ceux d'entre le Due de Savoie, & le Duc de Mantouie.* 202.

Pouuoir des Commissaires du Roy tres-Chrestien pour conferer & resouldre avec les Ambassadeurs d'Espagne, & de Venise, les articles du Traicté de Madrid. Ce qui fut arresté & resolu par les Commissaires. Les Articles dressez à Madrid sur l'accord d'entre l'Archiduc Ferdinand Roy de Boheme & les Venitiens. Traicté de Vienne 1612. Les Articles pour les Ducs de Savoie & Mantouë. Coppie du pouuoir des Ambassadeurs de Venize. Le Traicté de Paue. Suspension d'armes entre les Sauoyars & Espagnols.

*Diuers combats sur mer entre les Venitiens, Vscques & Napolitains.* 217.

Conuoy de viures & munitions conduit dans Gradisque par le Comte de Dampierre. Exploicts militaires des Gretziens, repoullez avec perte du fort S. Michel. Pauure estat des Holandois au siege de Gradisque. Mort du Comte Iean Ernest de Nassau. Priuli general de l'armée Venitienne, & celuy de celle d'Austriche, tiennent vne conference où ils arrestent des moyens d'une suspension d'armes en attendant la publication de la Paix.



M. DC. XVII.

*Lettres patentes sur la conuocation d'une Assemblée pres de sa Maiesté, des plus signalez personnages de France, tant Ecclesiastiques, Nobles, que Officiers du ressort de chacun Parlement.* 230.

Le Roy a premièrement appaisé les mouuements de son Royaume, puis procuré la Paix entre ses voisins, Se resoult à l'entiere restauration de son Estat, l'Assemblée des Trois Estats en 1615. sans fruct à cause des mouuements de guerre suruenus. Poincts sur lesquels le Roy desire auoir aduis.

*Iubilé Vniuersel octroyé par le Pape pour implorer l'ayde de Dieu sur les presentes necessitez de l'Eglise.* 236.

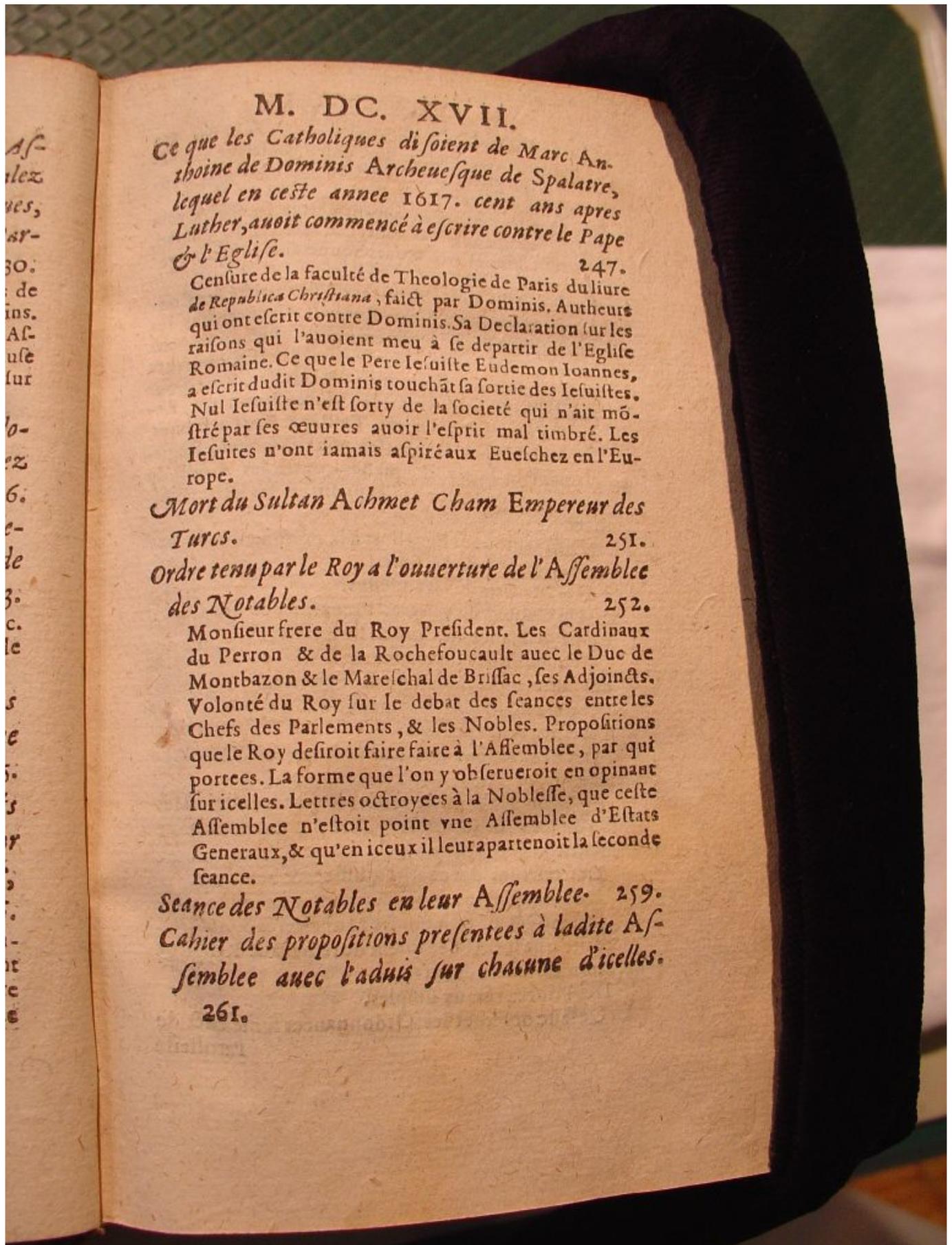
*Iubilé Lutherien fait en ceste annee par l'Esle-cteur de Saxe, & autres Princes & villes de l'Empire Lutheriens.* 243.

Lettres de l'Esle-cteur de Saxe à l'Vniuersité de Lipsic. Trois iours ordonnez pour faire la feste du Iubilé de Luther, lequel est appellé Beat.

*A Heildeberg les Theologiens Galuinistes font aussi ce Iubilé, mais d'une autre façon que les Lutheriens.* 245.

*Diueres pieces & iettons d'or & d'argent faitz en memoire du Iubilé Lutherien, par l'Esle-cteur de Saxe, & les villes Imperiales de Francfort, Vormes, & Nuremberg.* 246.

Ce que Iean Hus dit en mourant au Concile de Constance, de l'Oye, & d'un Cigne qui deuoit venir cent ans apres sa mort, que les Lutheriens disent estre Luther, lequel parut l'an 1517. a escrire contre le Pape & l'Eglise Catholique Romaine.



M. DC. XVII.

*Ce que les Catholiques di soient de Marc An- zhoine de Dominis Archeuesque de Spalatre, lequel en ceste année 1617. cent ans apres Luther, auoit commencé à escrire contre le Pape & l'Eglise.*

247.

Centure de la faculté de Theologie de Paris duliure de Republica Christiana, fait par Dominis. Autheurs qui ont escrit contre Dominis. Sa Declaration sur les raisons qui l'auoient meu à se departir de l'Eglise Romaine. Ce que le Pere Iesuite Eudemon Ioannes, a escrit dudit Dominis touchât sa sortie des Iesuites. Nul Iesuite n'est sorty de la societé qui n'ait montré par ses œuures auoir l'esprit mal timbré. Les Iesuites n'ont iamais aspiréaux Eueschez en l'Europe.

*Mort du Sultan Achmet Cham Empereur des Turcs.*

251.

*Ordre tenu par le Roy a l'ouuerture de l'Assemblée des Notables.*

252.

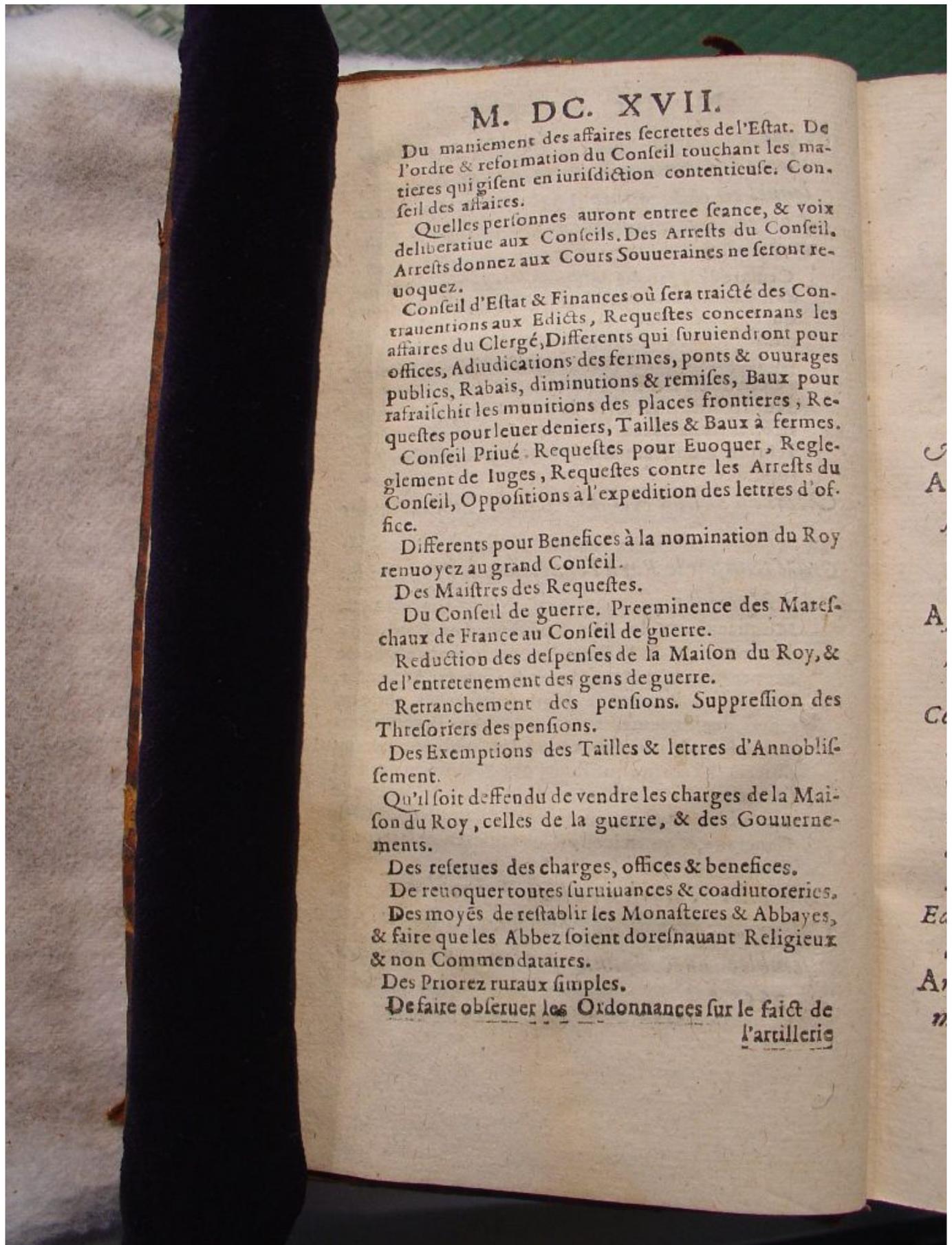
Monsieur frere du Roy President. Les Cardinaux du Perron & de la Rochefoucault avec le Duc de Montbazon & le Marechal de Brissac, ses Adjoincts. Volonté du Roy sur le debat des seances entre les Chefs des Parlements, & les Nobles. Propositions que le Roy desiroit faire faire à l'Assemblée, par qui portees. La forme que l'on y obserueroit en opinant sur icelles. Lettres octroyees à la Noblesse, que ceste Assemblée n'estoit point vne Assemblée d'Estats Generaux, & qu'en iceux il leur appartenoit la seconde seance.

*Seance des Notables en leur Assemblée.*

259.

*Cahier des propositions presentees à ladite Assemblée avec l'aduis sur chacune d'icelles.*

261.



M. DC. XVII.

Du maniment des affaires secretes del'Estat. De l'ordre & reformation du Conseil touchant les matieres qui gisent en iurisdiction contentieuse. Conseil des affaires.

Quelles personnes auront entree seance, & voix deliberatiue aux Conseils. Des Arrests du Conseil. Arrests donnez aux Cours Souueraines ne seront reuoquez.

Conseil d'Estat & Finances où sera traicté des Contrauentions aux Edicts, Requestes concernans les affaires du Clergé, Differents qui suruiendront pour offices, Adjudications des fermes, ponts & ouurages publics, Rabais, diminutions & remises, Baux pour rafraischir les munitions des places frontieres, Requestes pour leuer deniers, Tailles & Baux à fermes.

Conseil Priué. Requestes pour Euoquer, Reglement de Iuges, Requestes contre les Arrests du Conseil, Oppositions à l'expedition des lettres d'office.

Differents pour Benefices à la nomination du Roy renuoyez au grand Conseil.

Des Maistres des Requestes.

Du Conseil de guerre. Preeminence des Marechaux de France au Conseil de guerre.

Reduction des despenses de la Maison du Roy, & del'entretienement des gens de guerre.

Retranchement des pensions. Suppression des Thresoriers des pensions.

Des Exemptions des Tailles & lettres d'Annoblissement.

Qu'il soit deffendu de vendre les charges de la Maison du Roy, celles de la guerre, & des Gouvernements.

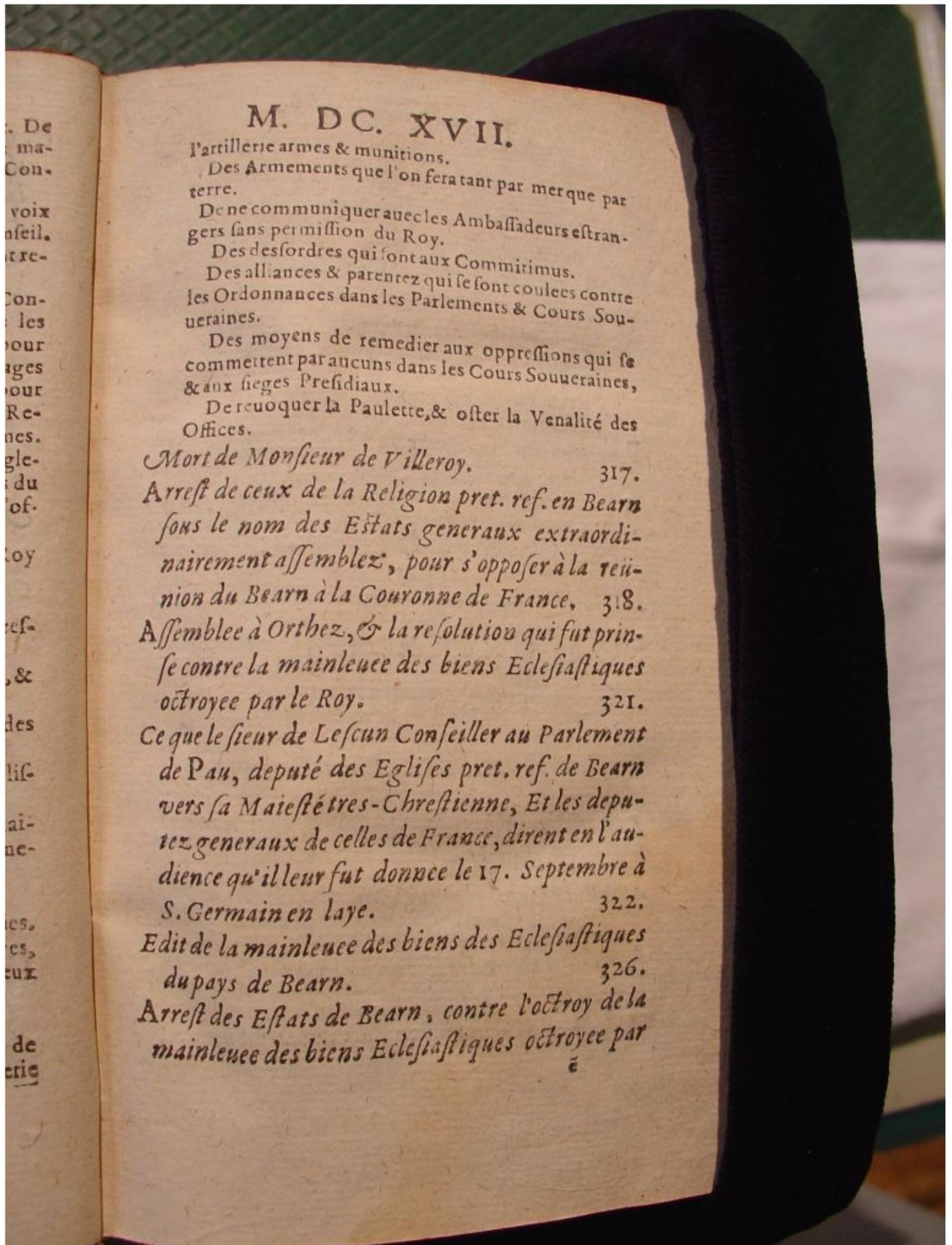
Des reterues des charges, offices & benefices.

De renouquer toutes suruiuances & coadiutoreries.

Des moyès de restablir les Monasteres & Abbayes, & faire que les Abbez soient dorelnauant Religieux & non Commendataires.

Des Priorez ruraux simples.

De faire obseruer les Ordonnances sur le fait de l'artillerie



M. DC. XVII.

- l'artillerie armes & munitions.
- Des Armements que l'on fera tant par mer que par terre.
- De ne communiquer avec les Ambassadeurs étrangers sans permission du Roy.
- Des desordres qui sont aux Commitimus.
- Des alliances & parentez qui se sont coulees contre les Ordonnances dans les Parlements & Cours Souveraines.
- Des moyens de remedier aux oppressions qui se commettent par aucuns dans les Cours Souveraines, & aux sieges Presidiaux.
- De reuoquer la Paulette, & oster la Venalite des Offices.

- Mort de Monsieur de Villeroy.* 317.
- Arrest de ceux de la Religion pret. ref. en Bearn sous le nom des Estats generaux extraordinairement assemblez, pour s'opposer à la reunion du Bearn à la Couronne de France.* 318.
- Assemblée à Orthez, & la resolution qui fut prise contre la mainleuee des biens Ecclesiastiques octroyee par le Roy.* 321.
- Ce que le sieur de Lescun Conseiller au Parlement de Pau, député des Eglises pret. ref. de Bearn vers sa Maiesté tres-Chrestienne, Et les deputez generaux de celles de France, dirent en l'audience qu'il leur fut donnee le 17. Septembre à S. Germain en laye.* 322.
- Edit de la mainleuee des biens des Ecclesiastiques du pays de Bearn.* 326.
- Arrest des Estats de Bearn, contre l'octroy de la mainleuee des biens Ecclesiastiques octroyee par*

M. DC. XVII.

le Roy, 330.  
*Verification faicte au Parlement de Thoulouſe le  
6. Decembre de l'Edit du remplacement pour  
les gages & penſions des Miniſtres & autres  
aſſignez ſur les biens Eccleſiaſtiques du Bearn.*

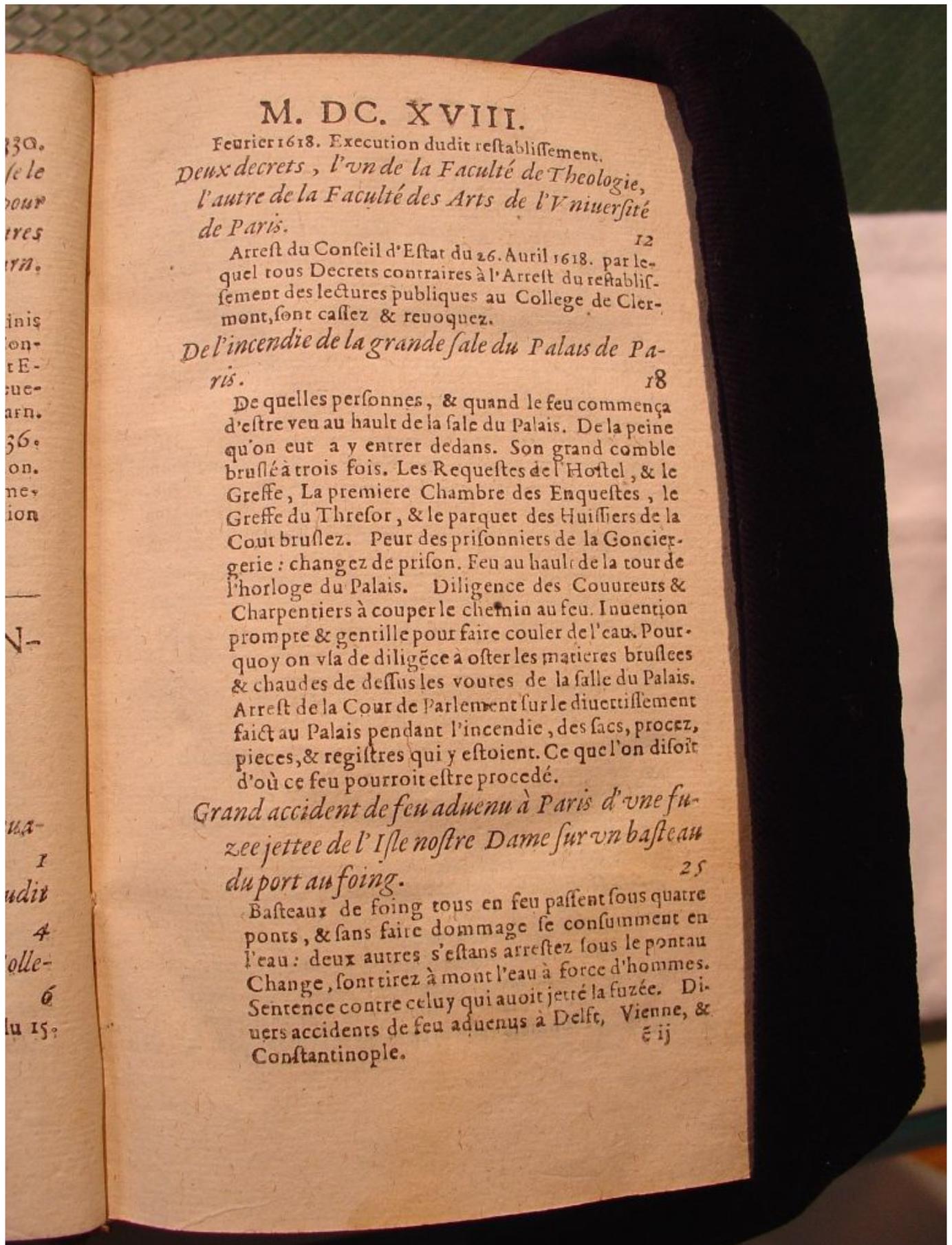
331.  
*Terres & domaines de la maiſon de Nauarre retinés  
en 1607 deſtinez audit remplacemēt. Arreſt du Con-  
ſeil d'Eſtat de Nauarre donné en confirmant ledit E-  
dict du remplacement avec augmentation des reue-  
nus ordinaires & extraordinaires du pays de Bearn.*  
*Punition des Auteurs du Trouble d'Aix. 336.*  
*Colonne dreſſee en memoire de leur rebellion.  
Autre colonne auſſi dreſſee dans Francfort en me-  
moire de la punition des Auteurs de la ſedition  
contre les Iuiſ. Seditieux de Vormes punis.*

---

SOMMAIRE DV CON-  
TENU EN L'AN

M. DC. XVIII.

*Propoſitions & Aduis donnez pour la continua-  
tion du droit Annuel. 1*  
*Arreſt du Conſeil d'Eſtat ſur la reuocation dudit  
droit, appelle vulgairement la Paulette. 4*  
*Reſta bliſſement des lectures publiques au Colle-  
ge des Peres Ieſuites à Paris. 6*  
*Arreſt & Commiſſion du Conſeil d'Eſtat du 15.*



M. DC. XVIII.

Feurier 1618. Execution dudit reſtaſſement.

*Deux decrets, l'un de la Faculté de Theologie,  
l'autre de la Faculté des Arts de l'Vniuerſité  
de Paris.*

Arreſt du Conſeil d'Eſtat du 26. Avril 1618. par le-  
quel tous Decrets contraires à l'Arreſt du reſtaſſi-  
ſement des lectures publiques au College de Cler-  
mont, ſont caſſez & reuoquez.

*De l'incendie de la grande ſale du Palais de Pa-  
ris.*

De quelles perſonnes, & quand le feu commença  
d'eſtre veu au hault de la ſale du Palais. De la peine  
qu'on eut a y entrer dedans. Son grand comble  
bruſlé à trois fois. Les Requeſtes de l'Hoſtel, & le  
Greſſe, La premiere Chambre des Enqueſtes, le  
Greſſe du Threſor, & le parquet des Huiffiers de la  
Cout bruſlez. Peur des priſonniers de la Concier-  
gerie: changez de priſon. Feu au hault de la tour de  
l'horloge du Palais. Diligence des Couureurs &  
Charpentiers à couper le chemin au feu. Inuentjon  
prompte & gentille pour faire couler de l'eau. Pour-  
quoy on vſa de diligēce à oſter les matieres bruſlees  
& chaudes de deſſus les voutes de la ſalle du Palais.  
Arreſt de la Cour de Parlement ſur le diuertiffement  
faict au Palais pendant l'incendie, des ſacs, procez,  
pieces, & regiſtres qui y eſtoient. Ce quel'on diſoit  
d'où ce feu pourroit eſtre procedé.

*Grand accident de feu aduenu à Paris d'une fu-  
zee jettée de l'Isle noſtre Dame ſur un baſteau  
du port au foing.*

Baſteaux de foing tous en feu paſſent ſous quatre  
ponts, & ſans faire dommage ſe conſument en  
l'eau: deux autres s'eſtans arreſtez ſous le pont au  
Change, ſont tirez à mont l'eau à force d'hommes.  
Sentence contre celuy qui auoit jetté la fuzée. Di-  
uers accidents de feu aduenus à Delft, Vienne, &  
Constantinople.

M. DC. XVIII.

*Traicté de paix entre le Roy de Suece, & le grand Duc de Moscouie, procuré par le Roy de la grand' Bretagne.* 28

Chasteaux, villes & forteresses renduës par les Sueciens aux Moscouites. Villes & forterelles quittées par les Moscouites aux Sueciens, pour estre à l'aduenir vnies à la Couronne de Suece. Le grand Duc de Moscouie renonce à la Duché de Liouonie, & promet n'en porter plus le tiltre.

*Publication de la paix entre le Roy Ferdinand Archiduc d'Autriche & les Venitiens, à Neustaden Autriche.* 32

*Mort de Iean Bembo Duc de Venise.* 34  
Ses vertus, & ses exploits militaires contre les Vicoques.

*Nicolas Donato esleu Duc de Venise.* 35  
Tumulte du peuple de Venise sur son eslection. Diminuë le prix des viues. Sa mort.

*Antoine Priulli estant general de l'armée au Friul, esleu Duc de Venise.* 37  
La Seigneurie de Venise va au deuant de luy iusqu'à Chioggia: est acconduit à Venise.

*Entreprise sur la forteresse de Marano; comment descouuerte.* 38  
Conspirateurs les vns estranglez, aucuns pendus par les pieds, & les autres noyez.

*Ce qui s'est passé en l'exécution du Traicté de paix entre le Roy d'Espagne & le Duc de Mantouë d'une part, & le Duc de Sauoye d'autre.* 40  
Paroles du Roy tres Chrestien à l'Ambassadeur d'Espagne sur les longueurs que l'on vsoit en l'exécution dudit Traicté. Villes renduës de part & d'autre. Prisonniers renuoyez: Mandement pour la

M. DC. XV<sup>III</sup>.

generale restitution des biens. Ce que l'on disoit du secours que les François auoient donné *Oportunè* au Duc de Sauoye, & des Ducatons faicts en Sauoye apres la surprisè du Marquisat de Saluces, où l'on auoit mis aussi ce mot d'*Oportunè*.

*Le Prince Maurice va en Gueldres, où il oste du Senat de Nieuwegue ceux qui estoient de la secte Arminienne, & met leurs Ministres dehors.*

Il en fait autant à Zurphen & à Campen, & au pays d'Ouerysel. Entre dans Arnhen d'où il fait sortir les soldats Attendants leuez par les Arminiens. 44

*Mandement de Messieurs les Estats generaux pour la cassation des soldats Attendants.* 47

Les Vltrajectins supplient le Prince Maurice de ne venir en leur ville de peur d'emotion. Aduis de Barnevelt aux Vltrajectins.

*Mort du Prince & de la Princesse d'Orange.* 47

Le Prince Maurice heritier de son frere aîné le Prince d'Orange.

*Apologie de Barnevelt adressée à Messieurs des Estats d'Holande & Vest-frise.* 49

Barnevelt appellé par les Contre-remonstrans, grand Pensionnaire. Aduocat general d'Holande & Vest-frise. Enuoyé en Ambassade en Angleterre. Pourquoy il proposa de faire le Prince Maurice Gouverneur d'Holande & Vest-frise.

Le Comte de Leycestre Gouverneur des Prouinces Vnies en 1586. Estat de Holande en 1586. Les Vltrajectins le donnent à la couronne d'Angleterre, suscitez par Reingoult & Paret. Ministres & Predicants prechent seditieusement contre Messieurs les Estats generaux. Reingoult banny des Prouinces Vnies.

Barnevelt dissuade le Prince Maurice d'aller en

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**